Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ethyl Proxitol Acetate

Code du produit : U5149

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119475116-39

No.-CAS : 54839-24-6

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Solvant spécial.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : PROXITOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Effets narcotiques

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de pro-

tection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en

cas de malaise.

Stockage:

P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un

récipient fermé.

P235 Tenir au frais.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

#### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

#### Composants

| Nom Chimique           | NoCAS      | Concentration (% w/w) |
|------------------------|------------|-----------------------|
| -                      | NoCE       |                       |
| acétate de 2-éthoxy-1- | 54839-24-6 | <= 100                |
| méthyléthyle           | 259-370-9  |                       |

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

ter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut pro-

voquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre

peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Aucun(e)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023 3.2

> précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la con-

tinuité des masses et la mise à la terre. Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                    | Utilisation finale                     | Voies d'exposi-<br>tion | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                  |
|--|--|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| acétate de 2-éthoxy-<br>1-méthyléthyle | Travailleurs                           | Cutanée                 | Long terme - effets systémiques | 103 mg/kg<br>p.c./jour  |
| acétate de 2-éthoxy-<br>1-méthyléthyle | Travailleurs                           | Inhalation              | Long terme - effets systémiques | 302 mg/kg<br>p.c./jour  |
| acétate de 2-éthoxy-<br>1-méthyléthyle | Utilisation par les consom-mateurs     | Cutanée                 | Long terme - effets systémiques | 62 mg/kg<br>p.c./jour   |
| acétate de 2-éthoxy-<br>1-méthyléthyle | Utilisation par les consom-<br>mateurs | Inhalation              | Long terme - effets systémiques | 181 mg/m3               |
| acétate de 2-éthoxy-<br>1-méthyléthyle | Utilisation par les consom-mateurs     | Oral(e)                 | Long terme - effets systémiques | 13,1 mg/kg<br>p.c./jour |

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance    | Compartiment de l'Environnement      | Valeur     |
|------------------------|--------------------------------------|------------|
| acétate de 2-éthoxy-1- | Eau douce                            | 13 mg/l    |
| méthyléthyle           |                                      |            |
| acétate de 2-éthoxy-1- | Eau de mer                           | 0,13 mg/l  |
| méthyléthyle           |                                      |            |
| acétate de 2-éthoxy-1- | Sédiment d'eau douce                 | 6,4 mg/kg  |
| méthyléthyle           |                                      |            |
| acétate de 2-éthoxy-1- | Sédiment marin                       | 0,64 mg/kg |
| méthyléthyle           |                                      |            |
| acétate de 2-éthoxy-1- | Sol                                  | 1,34 mg/kg |
| méthyléthyle           |                                      |            |
| acétate de 2-éthoxy-1- | Station de traitement des eaux usées | 62,5 mg/l  |
| méthyléthyle           |                                      |            |
| acétate de 2-éthoxy-1- | Oral(e)                              | 117 mg/kg  |
| méthyléthyle           |                                      |            |

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

#### Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

#### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caout-

chouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pen-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

dant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique. puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023 3.2

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur incolore

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion / congélation -89 °C

Point/intervalle d'ébullition 158 - 160 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

: 9,8 %(V)

Point d'éclair : 53 °C

Température d'auto-

inflammation

325 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

рΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Viscosité, cinématique : 1,33 mm2/s (40 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 69,6 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,76

Pression de vapeur : 2,3 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,941 g/cm3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 39,1 mN/m, 20 °C

Poids moléculaire : 146,2 g/mol

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

#### Composants:

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

CL50 supérieure à la concentration de vapeur proche de la

saturation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (lapin): > 5000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composants:

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Cancérogénicité

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

| Matériel                               | GHS/CLP Cancérogénicité Classification              |
|--|---|
| acétate de 2-éthoxy-1-<br>méthyléthyle | Aucune classification relative à la cancérogénicité |

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### Toxicité pour la reproduction

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

**Composants:** 

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023 3.2

Biodégradabilité Remarques: Facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Mobilité Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques., Se

dissout dans l'eau.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

#### **Composants:**

#### acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:

Information écologique sup- : Aucuns connus.

plémentaire

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3272
ADR : 3272
RID : 3272
IMDG : 3272
IATA : 3272

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ESTERS, N.S.A.

(acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle)

ADR : ESTERS, N.S.A.

(acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle)

RID : ESTERS, N.S.A.

(acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle)

**IMDG** : ESTERS, N.O.S.

(2-ethoxy-1-methylethyl acetate)

IATA : ESTERS, N.O.S.

(2-ethoxy-1-methylethyl acetate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3 (F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

**IATA** 

Groupe d'emballage : III

: NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Étiquettes : 3

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne : non

ment ADR

Dangereux pour l'environne- : i

: non

ment RID

Dangereux pour l'environne-

: non

ment

**IMDG** 

Polluant marin : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Acétate d'éther du propylène glycol méthyl

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023 3.2

pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

#### Classification du mélange:

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai. Flam. Liq. 3 H226

STOT SE 3 H336 Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des don-

nées.

#### Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations **Utilisations - Travailleur**

Titre fabrication de substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges-Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Titre : Applications en couchesProcessus à base de solvant.- Indus-

triel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couchesProcessus à base de solvant.- Activi-

tés professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Applications en couches

Processus à base de solvant.

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

800001000220 Date d'impression 30.11.2023 3.2 23.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010149                                       |   |
|---|---|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |
| Titre   | fabrication de substance- Industriel  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |  |
|---|---|--|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit                              | Caractéristique du produit  |  |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |  |
| Fréquence et durée d'utilisation                        |   |  |

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques                     |
|--|--|
| Expositions géné-<br>rales.Procédé en conti-<br>nu(systèmes fer-<br>més)PROC1                    | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Expositions générales.Procédé en continuavec une collection d'échantillons(systèmes fermés)PROC2 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

|   | <u></u>   |                    |
|---|---|--------------------|
| Méthode d'échantillon-  | Aucune autre mesure spécifique n'a été            | identifiée.        |
| nage(systèmes fer-  |   |                    |
| més)PROC2   | A   | 1 1 41617          |
| Nettoyage et maintenance  | Aucune autre mesure spécifique n'a été            | identifiee.        |
| de l'équipementPROC8a   | A   |                    |
| Transferts de matière en  | Aucune autre mesure spécifique n'a été            | identifiee.        |
| vracEtablissement spéciali-   |   |                    |
| séPROC8b  | Account a suite and account and airing a relation | i al a matifi é a  |
| Stockage de produit en  | Aucune autre mesure spécifique n'a été            | identillee.        |
| vrac(systèmes fer-<br>més)PROC2   |   |                    |
| Activités de laboratoire-   | Auguno autro moguro apágifique pla átá            | idontifióo         |
| PROC15  | Aucune autre mesure spécifique n'a été            | dentinee.          |
| Section 2.2   | Contrôle de l'expecition de l'environne           |                    |
|   | Contrôle de l'exposition de l'environne           | Inent              |
| La substance est l'unique stru  | ucture  |                    |
| Facilement biodégradable.   | //\   |                    |
| Très soluble dans l'eau (>10  |   |                    |
| Légèrement toxique pour les   |   |                    |
| Faible potentiel de bioaccum  | ulation.  |                    |
| Quantités utilisées   |   |                    |
| Part du tonnage européen uti  |   | 1                  |
| Quantités régionales d'utilisat   |   | 2,0E+03            |
| Part du tonnage régional utilisée localement:                               |   | 1                  |
| Tonnage annuel du site (tonnes/an):   |   | 2,0E+03            |
| Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):                                |   | 5,0E+04            |
| Fréquence et durée d'utilisa  | ation   |                    |
| Rejet continu.  |   |                    |
| Jours d'émission (jours/année): 300   |   |                    |
|   | x non influencés par la gestion des risq          | ues                |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10                               |   |                    |
| Facteur de dilution de l'eau de mer locale:                                 |   | 100                |
|   | nnelles influant sur l'exposition de l'env        | rironnement        |
|   | s des procédés (rejet initial avant appli-        | 0,001              |
| cation des mesures de gestion   |   |                    |
| Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 0,003 |   | 0,003              |
| avant application des mesures de gestion des risques):                      |   |                    |
| Part des rejets dans le sol iss   | sus des procédés (rejet initial avant             | 0                  |
|   | nniques au niveau des procédés (à la so           | ource) pour éviter |
| les rejets  |   | T                  |
|   | liffèrent selon les sites, on se fondera sur      |                    |
| des estimations issues de pro   |   |                    |
|   | nniques sur le site visant à réduire ou li        | miter les déverse- |
|   | l'air et les rejets dans le sol.                  | <u></u>            |
| Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des          |   |                    |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.                            |   |                    |
| aucune limite d'émission aérienne exigée; l'efficacité nécessaire de        |   |                    |
| rétention s'élève à 0%.   |   |                    |
|   | ne sont pas applicables car aucun rejet           |                    |
| direct n'a lieu dans le sol.  | o citu obligatoiro                                |                    |
| Traitement des eaux usées in situ obligatoire.                              |   |                    |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

| Ne pas jeter dans les égoûts ni les canalisations d'eaux usées.   |                       |
|---|-----------------------|
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-<br>mination de (%):  | 0                     |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):                 | 91,5                  |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):          | 91,5                  |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  | le site               |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.   | 10 010                |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  |                       |
| Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assu<br>de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déverse |                       |
| Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préveni<br>et de l'eau en cas de déversement accidentel.                         | r la pollution du sol |
| Un plan de prévention en cas de fuite est nécessaire pour prévenir les c<br>nus de petites quantités.   | déversements conti-   |
| Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des pentaires.   | orescriptions règle-  |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa   | les                   |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  | 91,5                  |
| d'épuration des eaux usées publique (%)   | 0.,0                  |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application  | 91,5                  |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :   |                       |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):                     | 9,8E+04               |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):   | 4,0E+03               |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets<br>élimination  | en vue de leur        |
| Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é   | gale à : 2 %.         |
| Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.   |                       |
| Efficacité d'élimination (%) : 99,98.   |                       |
| Eliminar las déchats de produite en las contaneurs usagés conforméme  | ent à la réglementa-  |
| Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conforméme tion locale.   |                       |
|   |                       |
| tion locale.  | ets                   |

Type de traitement adéquat pour les déchets : redistillation.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- ECETOC TRA utilisé.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
|           | SCÉNARIO D'EXPOSITION                   |

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

### Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010150                                       |  |
|---|--|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre   | Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1   |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | préparation emballage et conditionnement de lasubstance et<br>de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage,<br>transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru-<br>sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage,<br>maintenance etdes travaux de laboratoire annexes |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |  |
|---|---|--|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit  |   |  |
| Forme physique du produit   | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article   | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |  |
| Fréquence et durée d'utilisation  |   |  |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).  |   |  |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  |   |  |
| On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |   |  |

| Scénarios contributeurs Me   |  | Me | esures de gestion des risques                               |  |
|--|--|----|---|--|
|  | Mesures générales  |    | Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés. |  |
| Expositions générales.Procédé<br>en continupas d'échantillon-<br>nage(systèmes fermés)PROC1      |  |    | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.          |  |
| Expositions générales.Procédé en continuavec une collection d'échantillons(systèmes fermés)PROC2 |  |    | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.          |  |
|  | Expositions générales. Utiliser dans des procédés par lots confinésavec une collection |    | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.          |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

| Г.,,                              |  |
|-----------------------------------|--|
| d'échantillonsPROC3               |  |
| Expositions générales (sys-       | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| tèmes ouverts)PROC4               |  |
| Procédés par lot à tempéra-       | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| tures élevées(systèmes fer-       |  |
| més)PROC3                         |  |
| Méthode d'échantillon-            | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| nage(systèmes fermés)PROC2        |  |
| Transferts de matière en vracE-   | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| tablissement spécialisé-          |  |
| PROC8b                            |  |
| Opérations de mélange (sys-       | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| tèmes ouverts)PROC5               |  |
| Transfert / déversement à partir  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| de conteneursManuelPROC9          |  |
| Nettoyage et maintenance de       | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| l'équipementPROC8a                |  |
| Transferts par fûts/ lotsEtablis- | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| sement spécialiséPROC8b           |  |
| Remplissage de fûts et de pe-     | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| tits conditionnementsEtablis-     |  |
| sement spécialiséPROC9            |  |
| Stockage de produit en            | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
| vrac(systèmes fer-                | ·  |
| més)Échantillon produitPROC2      |  |
| Activités de laboratoirePROC15    | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |
|                                   | ·  |

| Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement                        |   |         |  |  |
|--|---|---------|--|--|
| La substance est l'unique structure  |   |         |  |  |
| Facilement biodégradable.  |   |         |  |  |
| Très soluble dans l'eau (>10 g/l).   |   |         |  |  |
| Légèrement toxique pour les espèces aquatiques.                                |   |         |  |  |
| Faible potentiel de bioaccum   | ulation.                                    |         |  |  |
| Quantités utilisées  |   |         |  |  |
| Part du tonnage européen uti   | <u>~</u>                                    | 1       |  |  |
| Quantités régionales d'utilisat  | 1   | 2,0E+03 |  |  |
| Part du tonnage régional utilis  | 1   |         |  |  |
| Tonnage annuel du site (tonn   | 2,0E+03                                     |         |  |  |
| Tonnage quotidien maximal o  | 1,0E+04                                     |         |  |  |
| Fréquence et durée d'utilisation   |   |         |  |  |
| Rejet continu.   |   |         |  |  |
| Jours d'émission (jours/année  | 300   |         |  |  |
| Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques            |   |         |  |  |
| Facteur de dilution de l'eau de  | 10  |         |  |  |
| Facteur de dilution de l'eau de  | 100   |         |  |  |
| Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement |   |         |  |  |
| Part des rejets dans l'air issus   | 0,01  |         |  |  |
|  | cation des mesures de gestion des risques): |         |  |  |
| Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 0,0015   |   |         |  |  |
| avant application des mesures de gestion des risques):                         |   |         |  |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

| Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so  | 1,0E-04<br>ource) pour éviter                                 |
|---|---|
| les rejets  | , ·   |
| En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.   |   |
| Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li   | mitor los dávorso   |
|   | illiter les deverse-  |
| ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  |   |
| Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des  |   |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  |   |
| En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des  |   |
| eaux usées n'est nécessaire sur site.   |   |
| Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la   |   |
| conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi-   |   |
| slations environnementales.   |   |
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):   |   |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)   | 91,5  |
| pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):   |   |
| En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux   | 0   |
| usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):  |   |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  | le site   |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.   |   |
|   |   |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  |   |
|   |   |
|   | ir la pollution du sol  |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des p   | •   |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.   | prescriptions règle-  |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa  | prescriptions règle-  |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  | prescriptions règle-  |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)   | prescriptions règle-<br>lles<br>91,5                          |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application   | prescriptions règle-  |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station   | prescriptions règle-<br>lles<br>91,5                          |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  | prescriptions règle-  lles 91,5 91,5                          |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets   | prescriptions règle-<br>lles<br>91,5                          |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):   | prescriptions règle- les 91,5 91,5 1,98E+05                   |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des presentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipaté limination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  | prescriptions règle-  lles 91,5 91,5                          |
| et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des presentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipaté limination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):   | prescriptions règle-  lles   91,5   91,5   1,98E+05   2,0E+03 |
| Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets  | 91,5<br>91,5<br>91,5<br>2,0E+03                               |
| Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipaté limination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination   | 91,5 91,5 1,98E+05 2,0E+03 en vue de leur                     |
| Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prentaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipaté Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination  Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é   | 91,5 91,5 1,98E+05 2,0E+03 en vue de leur                     |
| Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour préven et de l'eau en cas de déversement accidentel.  Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prementaires.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipaté limination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination  Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou étable d'élimination.  Efficacité d'élimination (%): 99,98. | 91,5 91,5 1,98E+05 2,0E+03 en vue de leur                     |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

Traiter comme un déchet dangereux.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- ECETOC TRA utilisé.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

### Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010151                                       |  |  |
|---|--|--|
| SECTION 1 INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION       |  |  |
| Titre   | Applications en couchesProcessus à base de solvant Industriel  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1   |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes. |  |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur                                    |  |  |  |
| Caractéristique du produit   |  |  |  |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.                            |  |  |  |
| Concentration de la Subs-  | os- Comprend des parties de la substance dans le produit jus-              |  |  |  |
| tance dans le Mé-<br>lange/l'Article qu'à 100%., Sauf indication contraire:,                     |  |  |  |  |
| Fréquence et durée d'utilisa   | ation  |  |  |  |
| Couvre les expositions quotic  | liennes jusqu'à 8 heures (à moins que                                      |  |  |  |
| spécifié autrement).   |  |  |  |  |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition   |  |  |  |  |
| On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de         |  |  |  |  |
| la température ambiante (sauf indication contraire).   |  |  |  |  |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.                        |  |  |  |  |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques   |  |  |  |
| Expositions générales (systèmes fermés)PROC1  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. |  |  |  |  |
| Expositions générales (sys-  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.                         |  |  |  |
| tèmes fermés)avec une  |  |  |  |  |
| collection d'échantillons-   | ction d'échantillons-  |  |  |  |
| PROC2  |  |  |  |  |
| Formation de film - séchage   Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.                 |  |  |  |  |
| accéléré (50 - 100°C). Etu-  |  |  |  |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

| vage (>100°C). Durcisse-                 |   |
|--|---|
| ment par radiations UV /                 |   |
| par faisceau d'électrons                 |   |
| FEPROC2                                  |   |
| Opérations de mélange                    | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| (systèmes fer-                           |   |
| més)Expositions générales                |   |
| (systèmes fermés)PROC3                   |   |
| Formation de film - séchage à l'airPROC4 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| Préparation de matière                   | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| pour applicationOpérations               |   |
| de mélange (systèmes                     |   |
| ouverts)PROC5                            |   |
| Pulvérisation (automa-                   | Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec       |
| tique/par robotique)PROC7                | extraction d'air.   |
| , , ,                                    |   |
| PulvérisationManuelavec                  | Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec       |
| un système d'aspiration                  | extraction d'air.   |
| localePROC7                              |   |
| PulvérisationManuelSans                  | Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre  |
| Ventilation avec Aspiration              | de Type A ou mieux.   |
| à la SourcePROC7                         | Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.    |
|  | éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. |
|  | Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.          |
|  | Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la |
|  | peau.   |
|  | , possi   |
| Transferts de matièreE-                  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| tablissement non spéciali-               |   |
| séPROC8a                                 |   |
| Transferts de matièreE-                  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| tablissement spécialisé-                 |   |
| PROC8b                                   |   |
| Application au rouleau, à la             | assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas      |
| spatule, par écoulement-                 | moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).              |
| PROC10                                   | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.        |
|  | 2 accases, que reperanen est entondes à rontenedir            |
| Trempage, immersion et                   | assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas      |
| coulagePROC13                            | moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).              |
|  |   |
| Activités de laboratoire-                | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| PROC15                                   |   |
| Transferts de matièreTrans-              | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| ferts par fûts/ lotsTransfert /          | Tracano dano mesare spesingas ira ete identinos.              |
| déversement à partir de                  |   |
| conteneursEtablissement                  |   |
| spécialiséPROC9                          |   |
| Production ou préparation                | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.            |
| ou articles par presse à                 | Adound dutte inequie opeditique it à été lucituilee.          |
|  |   |
| tablettes, compression,                  |   |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

| extrusion ou pastil-   |  |                    |  |  |  |
|--|--|--------------------|--|--|--|
| lagePROC14   |  |                    |  |  |  |
| Section 2.2  |  |                    |  |  |  |
| La substance est l'unique stru   |  |                    |  |  |  |
| Facilement biodégradable.  |  |                    |  |  |  |
| Très soluble dans l'eau (>10 g/l).   |  |                    |  |  |  |
| Légèrement toxique pour les espèces aquatiques.  |  |                    |  |  |  |
| Faible potentiel de bioaccum   | ulation.   |                    |  |  |  |
| Quantités utilisées  |  |                    |  |  |  |
| Part du tonnage européen uti   | lisée dans la région:  | 1                  |  |  |  |
| Quantités régionales d'utilisat  | ion (tonnes/année):  | 1.000              |  |  |  |
| Part du tonnage régional utilis  | sée localement:  | 1                  |  |  |  |
| Tonnage annuel du site (tonn   | es/an):  | 200                |  |  |  |
| Tonnage quotidien maximal of   | lu site (kg/jour):   | 3,3E+03            |  |  |  |
| Fréquence et durée d'utilisa   | ation  |                    |  |  |  |
| Rejet continu.   |  |                    |  |  |  |
| Jours d'émission (jours/année  | e):  | 300                |  |  |  |
|  | non influencés par la gestion des risc                           | ues                |  |  |  |
| Facteur de dilution de l'eau d   | ouce locale:   | 10                 |  |  |  |
| Facteur de dilution de l'eau d   | e mer locale:  | 100                |  |  |  |
| Autres conditions opération  | nnelles influant sur l'exposition de l'env                       | vironnement        |  |  |  |
| Part des rejets dans l'air issus   | s des procédés (rejet initial avant appli-                       | 0,098              |  |  |  |
| cation des mesures de gestic   | n des risques):  |                    |  |  |  |
| Part des rejets dans les eaux  | usées issus des procédés (rejet initial                          | 0,02               |  |  |  |
| avant application des mesures de gestion des risques):   |  |                    |  |  |  |
| Part des rejets dans le sol iss  | 0  |                    |  |  |  |
|  | niques au niveau des procédés (à la so                           | ource) pour éviter |  |  |  |
| les rejets En raisons de pratiques qui d   | iffèrent selon les sites, on se fondera sur                      |                    |  |  |  |
| des estimations issues de pro  |  |                    |  |  |  |
| Conditions et mesures tech   | niques sur le site visant à réduire ou li                        | miter les déverse- |  |  |  |
| ments. les émissions dans  | l'air et les rejets dans le sol.                                 |                    |  |  |  |
|  | ubstance non diluée dans le réseau des                           |                    |  |  |  |
| eaux usées du site ou les réc  |  |                    |  |  |  |
|  | on d'épuration, aucun traitement des                             |                    |  |  |  |
| eaux usées n'est nécessaire  |  |                    |  |  |  |
| les limites d'émission au sol r  | e sont pas applicables car aucun rejet                           |                    |  |  |  |
| direct n'a lieu dans le sol.   |  |                    |  |  |  |
| Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  |  |                    |  |  |  |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 91,5   |  |                    |  |  |  |
| pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux 0 |  |                    |  |  |  |
| ,  | 0  |                    |  |  |  |
|  | usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): |                    |  |  |  |
|  | s visant à éviter/limiter les rejets depuis                      | s le site          |  |  |  |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  |  |                    |  |  |  |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.   |  |                    |  |  |  |
| Conditions et mesures rela   | tives aux stations d'épuration municipa                          | ales               |  |  |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station       | 91,5     |
|--|----------|
| d'épuration des eaux usées publique (%)                                  |          |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application | 91,5     |
| des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station        |          |
| d'épuration publique) (%) :  |          |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  | 4,94E+04 |
| après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):                    |          |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique       | 2,0E+03  |
| (m3/jour):   |          |

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 5 %.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Traiter comme un déchet dangereux.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- ECETOC TRA utilisé.

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
|           | SCÉNARIO D'EXPOSITION                   |

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

### Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010152                                       |  |  |
|---|--|--|
| SECTION 1 INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION       |  |  |
| Titre   | Applications en couchesProcessus à base de solvant Activités professionnelles  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1  |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes. |  |

| SECTION 2   |  | IONS OPERATIONNELLES D'U          |                       |  |  |  |
|---|--|-----------------------------------|-----------------------|--|--|--|
|   | MESURES DE GESTION DES RISQUES   |                                   |                       |  |  |  |
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur  |                                   |                       |  |  |  |
| Caractéristique du produit  | Caractéristique du produit   |                                   |                       |  |  |  |
| Forme physique du produit   | Liquide, p   | pression de la vapeur < 0,5 kPa   | à STP.                |  |  |  |
| Concentration de la Subs-   | Comprer  | nd des parties de la substance da | ans le produit jus-   |  |  |  |
| tance dans le Mé-<br>lange/l'Article  | qu'à 100°  | %., Sauf indication contraire:,   | , ,                   |  |  |  |
| Fréquence et durée d'utilisa  | ation  |                                   |                       |  |  |  |
| Couvre les expositions quotid   | iennes jus   | qu'à 8 heures (à moins que        |                       |  |  |  |
| spécifié autrement).  |  |                                   |                       |  |  |  |
| Autres conditions opération   | nnelles af   | fectant l'exposition              |                       |  |  |  |
| On part du principe d'une utili   | On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de |                                   |                       |  |  |  |
| la température ambiante (sau  | f indication   | n contraire).                     |                       |  |  |  |
| On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.   |  |                                   | vre.                  |  |  |  |
| Scénarios contributeurs   | Mesures  | de gestion des risques            |                       |  |  |  |
| Expositions générales (systèmes fermés)PROC1  |  | Aucune autre mesure spécifiqu     | e n'a été identifiée. |  |  |  |
| Remplissage/préparation de l'équi-<br>pement à partir des fûts ou des con-<br>teneurs.avec une collection d'échantil- |  | Aucune autre mesure spécifiqu     | e n'a été identifiée. |  |  |  |
|   |  |                                   |                       |  |  |  |
|   |  |                                   |                       |  |  |  |
| lons(systèmes fermés)PROC   |  |                                   |                       |  |  |  |
| Expositions générales (systèmes   |  | Aucune autre mesure spécifiqu     | e n'a été identifiée. |  |  |  |
| fermés)Utiliser dans des syste  | èmes   |                                   |                       |  |  |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

|  | T  |
|--|--|
| confinésavec une collection d'échan-<br>tillonsPROC2                                     |  |
| Préparation de matière pour applicationPROC3   | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Formation de film - séchage à l'ai-<br>rExtérieurPROC4                                   | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.   |
| Formation de film - séchage à l'airIn-<br>térieurPROC4                                   | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Préparation de matière pour applicationIntérieurPROC5                                    | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Préparation de matière pour applica-<br>tionTransferts par fûts/ lotsExtérieur-<br>PROC5 | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a         | assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). , ou:  |
|  | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.   |
| Transferts de matièreEtablissement spécialiséTransferts par fûts/ lotsPROC8b             | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10                      | assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.   |
| Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10                      | S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.<br>Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.   |
| PulvérisationManuelIntérieurPROC11   | Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.   |
| PulvérisationManuelExtérieurPROC11   | Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. |
| Trempage, immersion et coulageIntérieurPROC13  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Trempage, immersion et coulageExtérieurPROC13  | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Activités de laboratoirePROC15   | Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   |
| Application à la main - peintures au   | assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas   |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS: 800001000220

3.2 23.11.2023

| doigt, pastels, adhésifsIntérieur-<br>PROC19  | moins de de 3 à 5. changement<br>S'assurer que l'opération est et<br>Porter des gants adaptés répo | effectuée à l'extérieur.<br>ondant à la norme EN37 |
|---|--|--|
| Section 2.2 Contrôle  | e de l'exposition de l'environn  | ement  |
| La substance est l'unique structure   |  |  |
| Facilement biodégradable.   |  |  |
| Très soluble dans l'eau (>10 g/l).  |  |  |
| Légèrement toxique pour les espèces a   | quatiques.   |  |
| Faible potentiel de bioaccumulation.  |  |  |
| Quantités utilisées   |  |  |
| Part du tonnage européen utilisée dans  | la région:   | 0,1  |
| Quantités régionales d'utilisation (tonne   |  | 50   |
| Part du tonnage régional utilisée localer   |  | 0,0005   |
| Tonnage annuel du site (tonnes/an):   |  | 0,1  |
| Tonnage quotidien maximal du site (kg/  | jour):   | 0,275  |
| Fréquence et durée d'utilisation  | ,  |  |
| Rejet continu.  |  |  |
| Jours d'émission (jours/année):   |  | 365  |
| Facteurs environnementaux non influ   | uencés par la gestion des risg   |  |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale   |  | 10   |
| Facteur de dilution de l'eau de mer loca  |  | 100  |
| Autres conditions opérationnelles in  |  | vironnement  |
| Part des rejets dans l'air issus des proce  |  | 0,98   |
| cation des mesures de gestion des risqu   | ` '  | ,  |
| Part des rejets dans les eaux usées issi  |  | 0,01   |
| avant application des mesures de gestion des risques):  |  | ,  |
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant   |  | 0,01   |
| Conditions et mesures techniques au   |  | ource) pour éviter                                 |
| les rejets  |  |  |
| En raisons de pratiques qui diffèrent sel   | lon les sites, on se fondera sur   |  |
| des estimations issues de procédés conventionnels.  |  |  |
| Conditions et mesures techniques su   |  | miter les déverse-                                 |
| ments, les émissions dans l'air et les  | •  | 1  |
| Eviter les déversements de substance r  |  |  |
| eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  |  |  |
| En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des  |  |  |
| eaux usées n'est nécessaire sur site.   |  |  |
| La présence d'une station d'épuration d   | es eaux usees sur site n'est   |  |
| pas envisagée.  | alant man of annuing manuals   |  |
| Un traitement des émissions dans l'air n'est pas nécessaire pour la conformité REACH mais peut l'être pour la conformité à d'autres légi- |  |  |
|   | r la conformite a d'autres legi-   |  |
| slations environnementales.   | connoment dans la respect des  |  |
| Empêcher toute évacuation dans l'envir  | onnement dans le respect des   |  |
| prescriptions règlementaires.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre   | o upo officacitó traigue d'éli   |  |
| •   | e une embablie typique d'ell-  |  |
| mination de (%):  | ur roiot dans la miliau natural\   | 07.2   |
| Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):         |  | 87,3   |
| nour atteindre le niveau evide d'aliminat   |  |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

|   | 1                    |
|---|----------------------|
| usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):  | ,                    |
| Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  | le site              |
| Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.   |                      |
| La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  |                      |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa   | les                  |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  | 87,3                 |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): | 87,3                 |
| Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):   | 137,5                |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):   | 2,0E+03              |
| Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination   | en vue de leur       |
| Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou é   | gale à : 10 %.       |
| Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homol  | oguée.               |
| Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.   |                      |
| Efficacité d'élimination (%) : 99,98.   |                      |
| Eliminer les déchets ou les sacs/conteneurs usagés conformément à la réglementation lo-<br>cale.  |                      |
| Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conforméme tion locale.   | ent à la réglementa- |
| Traiter comme un déchet dangereux.  |                      |
| Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche   | ets                  |
| Non applicable.   |                      |

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| modèle- ECETOC TRA utilisé. |  |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
| SECTION 4 | CONSEILS FOOK VERIFIER LA CONFORMITE AU |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

#### SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010153                                       |  |
|---|--|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre   | Applications en couches Processus à base de solvant consommateur   |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC9a, PC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement. |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |  |
|--|--|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du consommateur                                   |  |
| Caractéristique du produit   |  |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales     |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  | Voir ci-dessous les conditions d'exploitation spécifiques.                 |  |
| Autres conditions opération  | nnelles affectant l'exposition   |  |
| Couvre l'utilisation à tempéra   | ture ambiante.   |  |
| Catégories de produits   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES |  |
| Revêtements et peintures,<br>solvants, diluants Vernis à<br>base d'eau riche en solvant<br>avec une teneur élevée en<br>pitoisuus particules solides | Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 10                       |  |
| ·  | couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an                   |  |
|  | pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 500   |  |
|  | couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428     |  |
|  | Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3                    |  |
|  | Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement           |  |
|  | Éviter d'utiliser sans un ventilateur en marche et les fenêtres ouvertes.  |  |
|  | éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer-              |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Ethyl Proxitol Acetate**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

3.2 23.11.2023 800001000220

|  | ,   |
|--|---|
|  | mées.   |
| Revêtements et peintures,<br>solvants, diluants Bombe<br>aérosol | Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %): 10   |
|  | couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an  |
|  | pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 215                           |
|  | couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254                              |
|  | Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération. |
|  | Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1 heures/événement                                      |
|  | Éviter d'utiliser dans une pièce plus petite qu'un garage -   |
|  | volume de la pièce au moins égal à 34 m3  |
| Encres et toners Encres et toner                                 | Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %): 10   |
|  | couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 1                                  |
|  | pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 50                            |
|  | couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71                               |
|  | Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3   |
|  | Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.                                   |
|  | Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8 heures/événement                                      |

| Section 2.2  | Contrôle de l'exposition de l'environ | nement  |
|--|---------------------------------------|---------|
| La substance est l'unique structure  |                                       |         |
| Facilement biodégradable.  |                                       |         |
| Très soluble dans l'eau (>10   | g/l).                                 |         |
| Légèrement toxique pour les  | espèces aquatiques.                   |         |
| Faible potentiel de bioaccumu  | ulation.                              |         |
| Quantités utilisées  |                                       |         |
| Part du tonnage européen utilisée dans la région:                              |                                       | 0,1     |
| Quantités régionales d'utilisat  | ion (tonnes/année):                   | 50      |
| Part du tonnage régional utilis  | sée localement:                       | 2,0E-03 |
| Tonnage annuel du site (tonnes/an):  |                                       | 0,1     |
| Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):                                   |                                       | 0,274   |
| Fréquence et durée d'utilisation   |                                       |         |
| Rejet continu.   |                                       |         |
| Jours d'émission (jours/année):  |                                       | 365     |
| Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques            |                                       |         |
| Facteur de dilution de l'eau douce locale:                                     |                                       | 10      |
| Facteur de dilution de l'eau de mer locale:                                    |                                       | 100     |
| Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement |                                       |         |
| Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-      |                                       | 0,985   |
| cation des mesures de gestion des risques):                                    |                                       |         |
| Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 0,011    |                                       | 0,011   |

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

| avant application des mesures de gestion des risques):  |         |
|---|---------|
| Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant   | 0,005   |
| Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa   | les     |
| Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  | 87      |
| Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): | 87      |
| Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):   | 2,0E+03 |
|   |         |

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Quantité estimée entrant dans le traitement des déchets inférieure ou égale à : 10 %.

Traiter comme un déchet dangereux.

Type de traitement adéquat pour les déchets : mise en décharge homologuée.

Type de traitement adéquat pour les déchets : incinération.

Efficacité d'élimination (%): 99,98.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Aucune méthode de récupération appropriée n'est disponible.

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|-----------|----------------------------|
|           |                            |

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

EGRET Consumer Tool V2

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| modèle- ECETOC TRA utilisé. |  |

| SECTION 4  | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|--|---|
| Section 4.1 - Santé  |   |
| Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des |   |

es expositions predites ne sont pas prevues exceder les valeurs de la dose derivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Ethyl Proxitol Acetate**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

3.2 23.11.2023 800001000220 Date d'impression 30.11.2023

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).